



Frais d'huissier prescription

Par **OTEA02**, le **01/02/2015** à **13:05**

Bonjour,

Je suis indépendant en service immobilier.

Suite à un impayé d'un client, j'ai obtenu un titre exécutoire du tribunal de proximité (injonction de payer) que j'ai confié à un huissier de justice. Une partie de la somme a été restituée (sauf article 700/frais de procédure...).

Aujourd'hui l'entreprise n'existe plus depuis le 31/12/2012.

Mais l'huissier me relance sur des frais d'interventions qui datent du 10/10/2012.

Questions: Y a-t-il prescription sur cette facture ? Merci

Cordialement